



**CAPL n°2 : Liste d'aptitude de C en B  
du 06 Novembre 2014  
Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques**

Madame la Présidente,

LA DGFIP est aujourd'hui dans la tourmente...

Si la CGT a toujours été sans illusion au sujet de la démarche stratégique, la réalité que nous vivons et la politique d'austérité renforcée qui se met en place sont inquiétantes pour l'avenir de nos missions.

Nous subissons depuis des années les suppressions d'emplois et la diminution de nos moyens.

Il y a aujourd'hui une dévitalisation de nos directions, qui sans doute sera accentuée par la réforme territoriale et l'hyper-régionalisation.

La Direction Générale abandonne toute ambition et tout particulièrement celle qu'elle revendiquait lors de la fusion : à savoir l'accueil du public en remettant en cause les plages d'ouverture.

Elle vous expliquera dans quelques mois, qu'il n'y a pas d'autre alternative que de fermer des structures.

Une nouvelle construction juridique vient d'être lancée par le gouvernement : la maison de l'État.  
Celle-ci regroupe les missions de différents ministères, de différentes administrations voire de collectivités locales.

Les principales causes de cette situation sont les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années.

Dernier symbole en date, le pacte de responsabilité qui conduit le gouvernement à diminuer toujours plus les dépenses publiques utiles au plus grand nombre.

La CGT exige son abandon.

A la DGFIP nous sommes en première ligne pour mener ces choix politiques.

Ainsi, dans les SIE le crédit impôts compétitivité emplois a du être traité en priorité, laissant les autres missions en suspend.

Cette situation vient clairement d'une volonté de mettre fin au contrôle de l'État dans la vie économique du pays.

Qu'elles sont les conséquences pour les agents de la DGFIP ?

- Agents en voie de disparition ... Encore 2000 suppressions d'emplois en 2015.

- Des conditions de travail qui se dégradent, des collègues en souffrance.

Cette situation a d'ores et déjà des impacts en termes de carrières puisque les promotions ont été largement diminuées ne permettant plus de reconnaître les qualifications de chacun.

Dès à présent, la Direction Générale revient sur des principes forts des règles de gestion.

Pour certaines RAN, la règle de l'ancienneté ne serait plus respectée en cas de suppression d'emplois, il y aurait identification de l'agent dont l'emploi est supprimé et obligation de mobilité fonctionnelle ou géographique.

Sous couvert de modernisation, c'est l'ensemble de la Fonction Publique de carrière qui est menacée.

Concernant l'ordre du jour, la CGT Finances Publiques rappelle une nouvelle fois sa préférence pour l'examen professionnel, mais regrette néanmoins le faible nombre de candidats retenus en liste d'aptitude au grade de contrôleur pour l'année 2015.

## **Les représentants élus de la CGT Finances Publiques**

**Roger BASTIEN**

**Annick DURIEZ**